

CAPSO EFM 1ère pré-réunion

COMPTE-RENDU

9 MARS 2020

La campagne d'avancement ouvrier 2020 est enfin lancée avec la tenue de cette 1ère pré réunion CAPSO EFM, le lundi 9 mars ; elle sera suivie d'une 2ème pré réunion le 3 avril

Les autres pré-réunions seront programmées à la DIRISI, le 17 mars, au SIMU, le 25 mars et enfin au SHOM, le 9 avril.

La CAPSO mixte le 6 mai au CMG de Rennes.



Quel est le rôle de cette instance ?

C'est ce qu'a demandé la CGT dès le début de cette réunion au vu des documents transmis par l'administration.

A notre sens, cette 1ère pré-réunion doit se limiter à définir les professions ouvertes à l'avancement de groupe à l'essai.

Suite au choix de celles-ci, les personnels concernés auront un délai de 3 semaines pour faire acte de candidature à l'essai complet, simplifié ou les 2.

Dès communication de la direction, rapprochez vous de votre service RH afin de retirer les documents nécessaires à votre inscription.

La 2ème pré-réunion définira parmi les personnels ayant fait acte de candidature, ceux qui seront retenus pour passer un essai.

Elle définira également les personnels retenus pour un avancement au choix (groupes et échelons).



Répartition des droits à l'avancement

Alors que la mise en place des CAPSO devait modifier le fonctionnement de l'avancement ouvrier, on se rend compte rapidement que ce n'est pas vraiment le cas.

La répartition des droits devant se faire en silo, les droits sont distribués aux ACE en fonction du nombre de conditionnants pour être ensuite dispatchés dans les différents CMG, ce fonctionnement ne permettant plus de fongibilité entre les directions.

Lors de la pré-réunion, nous avons appris que les droits descendaient directement de DRH/MD vers les CMG pour être ensuite répartis vers les différents ATE.

Cette méthode peut remettre en cause les travaux des réunions d'expression de besoins effectuées dans les établissements.

Preuve en est pour l'EFM, les discussions de la réunion d'expression de besoin pour un poste de groupe VII dans la population CED qui finalement n'a pas été obtenu.

A quoi servent ces discussions si la répartition des droits se fait en CCEL (Commission de Coordination des Employeurs Locaux) alors que cette instance n'est plus sensée exister ?

Le nombre de postes pour 2020

Les postes obtenus par l'EFM sont répartis de la façon suivante :

Pour les OE

- 5 postes d'accès au groupe VII (dont 4 à l'essai et 1 au choix)
- 5 postes d'accès au HG (dont 1 à l'essai et 4 au choix)
- 1 poste d'accès au HCA (essai complet)
- 1 poste d'accès au HCB (essai complet)
- 1 poste d'accès au HCC (essai complet)
- 5 postes d'accès au HGN (choix)

Pour les CED

- 1 poste d'accès au HG (choix)
- 1 poste d'accès au HCA (essai complet)

Pour les TSO

- 1 poste de TSO ancien (choix)
- 1 poste d'accès au T6 (choix)
- 1 poste d'accès au T6bis (choix)
- 1 poste d'accès au T7 (choix)

Les professions ciblées

Les personnels se trouvant dans les professions prédéfinies peuvent faire acte de candidature pour le passage d'un essai professionnel :

- Pour les 4 postes d'accès au groupe VII (OE), 6 professions sont choisies à ce jour : mécanique générale, OCL domaine supply chain, OTI, Contrôleur CND, conducteur traitement des matériaux et ouvrier d'infrastructure
- Pour l'accès au HG (OE), 1 profession a été choisie : instructeur de formation technique
- Pour l'accès au HCA (OE) 1 profession a été choisie : OCL domaine Supply chain
- Pour l'accès au HCB (OE), 1 profession a été choisie : ouvrier des techniques de laboratoire
- Pour l'accès au HCC (OE), 1 profession a été choisie : ouvrier de prévention
- Pour l'accès au HCA (CED), 1 profession a été choisie : OTI



La suite de la campagne d'avancement

Une communication se fera dans les prochains jours par l'administration pour informer tous les personnels des professions déterminées et annoncer les modalités d'appel à candidature.

Le vendredi 3 avril, la 2ème pré-réunion permettra de finaliser les professions retenues à l'essai, en fonction des actes de candidatures, et de proposer des noms de personnels pour passer les essais.

Elle formulera également des propositions de noms de personnels concernés par l'avancement au choix que ce soit pour un changement de groupe ou d'échelon.

Ces propositions seront validées lors de la CAPSO qui se tiendra le 6 mai sous la présidence du directeur du CMG de Rennes.



N'hésitez à contacter vos élus CGT

Stéphane RIOU

25 190

Corinne QUEINNEC

58 599

Stéphane HERNOT

30 214

Laurent BERGAMASCHI

44 167

Daniel DANET

26758

Laurent LECANU



CGT Arsenal de Brest

